



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_045

Séance du 05 mai 2026

Le 05 mai deux mille vingt-six à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 13/04/2026

Etaient présents :

Représentants des communes :

GAILLAC Josette
ASTRUC Alain
BERGOGNE Francis
BEAURY Pascal
BOUNIEL Lionel
BRUGERON Jean-Noël
COLLANGE Jean-François
ITIER Jean-Paul
SUAU Laurent

Etaient excusés :

Représentants des communes :

BREMOND Patricia
HUGON Christine
THEROND Flore
JACQUES Jérôme
POURQUIER Jean-Paul

Représentants des établissements publics :

COUDERC Henri
SAINT LEGER Francis

Madame MINET-TRENEULE Elizabeth donne pouvoir à Monsieur SUAU Laurent.

Monsieur MALAVIEILLE Christian donne pouvoir à Monsieur ITIER Jean-Paul.

Assistaient également mesdames ABINAL Emmanuelle, Directrice du Centre de Gestion et MOUTAILLER Céline, Directrice Adjointe.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Vu la délibération n°2016_087 du Conseil d'administration du 16 décembre 2016 portant adhésion au GIP ;
Vu la délibération n°2023_028 du Conseil d'administration du 10 mars 2023 approuvant la signature de la convention d'utilisation des logiciels du GIP ;

Le Centre de Gestion de la Lozère est membre du GIP Informatique des centres de gestion, créé par arrêté interministériel N°INTB1715923A du 9 juin 2017 (JO du 17 juin 2017).

Le GIP a pour mission de proposer aux centres de gestion et aux centres interdépartementaux de gestion une assistance informatique stratégique et fonctionnelle pour faire évoluer leur propre système d'information.

Le GIP propose un catalogue de logiciels disponibles à destination des centres de gestion adhérents.

Cet avenant a pour objet de compléter la convention d'adhésion aux applications du GIP Informatique des Centres de Gestion par l'adhésion à des logiciels supplémentaires.

En effet, le CDG48 souhaite adhérer pour les 2 prochaines années civiles à l'hébergement complet du logiciel d'Aggrhe Concours.

Le CDG48 dispose déjà de cet outil, mais souhaite également en confier hébergement au GIP

Pour information, les montants à budgéter pour l'année 2026 sont les suivants :

- Contribution annuelle à l'hébergement du site d'inscription, au support et à la maintenance évolutive d'Aggrhe Concours : 1620 €

- Contribution annuelle à l'hébergement et à la maintenance évolutive du portail Concours Territorial : 145 €

Le délai d'installation est au maximum de 2 mois après la communication au GIP Informatique des CDG de la décision d'utilisation de l'environnement d'hébergement.

Il est proposé :

D'AUTORISER le Président à signer l'avenant à la convention d'adhésion aux applications du GIP informatique des CDG.

D'AUTORISER le Président à faire procéder aux inscriptions comptables nécessaires.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'AUTORISER le Président à signer l'avenant à la convention d'adhésion aux applications du GIP informatique des CDG.

D'AUTORISER le Président à faire procéder aux inscriptions comptables nécessaires.

Pour extrait conforme,
Mende, le 06 mai 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,


Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.